



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-**  
**SEANCE DU 27 MAI 2014 -**

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BERTRAND, Mme BINET, M. FIGEAC, Mme GOMEZ-VIDAL, M. LE BLANC, M. PERNOT, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme MARIUS, M. BRUN, M. LASTECOUCERES, Mme PINEDE, Mme SHOCHI, M. DE LA FUENTE, Mme DUCOURNEAU, M. DUTHU, M. RIGOLLET, Mme LAMOULIE, Mme BLANC, Mme LERENARD, M. GROSBELET, Mme VATICAN.

Etaient représentés : M. FRANCE, M. SELVA, M. COLOMBO.

Etait invité(es) : Mme BOURMAUD, Mme CAILLOT, M. BLANCHARD, M. MIURA.

Monsieur PERNOT ouvre la séance à 14h15. Il présente M. Alain Blanchard, chargé de mission recherche à l'ISVV, qui a été invité pour présenter aux membres de la commission les actions de recherche de l'Institut des Sciences de la vigne et du vin.

**I- Information sur les actions de recherche de l'ISVV (Institut des Sciences de la Vigne et du Vin)**

M. BLANCHARD précise que, outre les universités bordelaises, l'INRA, Bordeaux Sciences Agro, KEDGE), l'Institut Polytechnique de Bordeaux et Sciences Po Bordeaux sont membres de cet institut. L'ISVV a évolué depuis sa création en 2002 en devenant un institut autonome de l'université de Bordeaux. Aujourd'hui l'ISVV, régie par l'article 713-9 du Code de l'éducation et dont les statuts ont été votés le 10 avril 2014, s'est doté d'un Conseil de 24 membres dont 12 personnalités extérieures. Son Directeur actuel est le Professeur Denis Dubourdieu. Son emprise est située au sein du « Campus vert » sur la commune de Villenave d'Ornon. Ses bâtiments datent de 2009.

Au niveau de la recherche, l'Institut possède un Conseil de la Recherche et un Conseil Scientifique International. Ses laboratoires de recherches sont affiliés aux établissements partenaires. Les thèmes de recherches, comme le marché, l'environnement, sont étroitement liés et orientés vers le maintien de la qualité et l'originalité de la vigne et du vin, dans un environnement changeant et circonscrit. L'ISVV s'appuie également sur la plate-forme VRAI, projet qui consiste à développer une plate-forme analytique dédiée à la caractérisation chimique fine des composants du vin, de la vigne, et d'autres échantillons alimentaires. La plate-forme VRAI a pour objectif la garantie de l'authenticité et la qualité du vin. L'institut œuvre également dans le domaine du transfert et de la valorisation par le biais d'une cellule de transfert adossé à des laboratoires de recherche comme Microflora, Polyphénols Biotech, Amarante Process et VitInnov. Des manifestations scientifiques et techniques sont également organisées dans ses locaux. Enfin, l'ISVV de Bordeaux Aquitaine fédère plusieurs unités V&V dont les unités œnologie, SAVE, EGFV et GESVAB. Au total, les unités de l'ISVV représentent 243 publications, soit 20,5 % des publications françaises en Vigne et Vin.

M. PERNOT rappelle que de nombreux liens ont déjà été tissés dans le passé entre l'université Bordeaux Montaigne et l'ISVV au travers d'équipes comme ADESS, ALERIBER, CEMMC, AUSONIUS. Il estime que ces liens pourraient être institutionnalisés pour drainer éventuellement des fonds.

M. FIGEAC remercie M. BLANCHARD pour son intervention. Il rappelle notamment la tenue d'un colloque sur « Verre et vin », sur les paysages agraires, et il estime également qu'il serait intéressant de formaliser un rapprochement car il y a une vraie demande de la part des propriétaires de vignoble.

M. BLANCHARD rappelle que l'ISVV a une politique d'aide à des initiatives de recherche et peut soutenir des manifestations et des mobilités entrantes ou sortantes de quelques semaines ou quelques mois et donner des bourses.

Mme VATICAN rappelle qu'une exposition a eu lieu l'an dernier en lien avec Ausonius et le CEMMC et que la bibliothèque de l'ISVV comporte les ressources documentaires rares à Bordeaux.

M. BLANCHARD souligne que le centre documentaire de l'ISVV est géré par le SCD et reçoit des dons de fonds documentaires. Il précise cependant que l'institut est adossé à une filière, sans partenariat privilégié avec un château.

Mme GOMEZ-VIDAL rappelle que l'équipe AMERIBER avait organisé un colloque sur le thème « Vin et identité » et que les opportunités de collaboration avec l'ISVV ne sont pas encore suffisamment exploitées. Elle demande par ailleurs quelles sont les sources de financements de l'ISVV.

M. BLANCHARD répond que les financements récurrents proviennent uniquement de l'université de Bordeaux (54 K€ par an en plus de ce que peuvent percevoir les laboratoires. Il n'y a pas de récurrent provenant du privé.

Mme MARIUS demande s'il y a des liens avec la géographie.

M. BLANCHARD répond qu'il y a des accords avec Kedge et Bordeaux Sciences Agro pour faire venir des étudiants dans les locaux de l'ISVV. Une rencontre doit être organisée avec Mme Velasco pour créer des liens avec les masters et licences pro d'UBM.

Mme GOMEZ-VIDAL demande si l'ISVV a des contacts avec l'Amérique latine.

M. BLANCHARD répond que l'institut a des liens très forts avec le Chili et que le domaine de la vigne et du vin constitue un secteur d'activités très concurrentiel.

## **II- SCD dossier Archives ouvertes**

M. Pernot passe la parole à M. Miura, qui est en charge des questions numériques au Service commun de documentation de l'université, pour présenter un projet intitulé « Archives ouvertes ».

M. MIURA explique que les archives ouvertes participent du mouvement général de l'« open access » ou accès ouvert aux publications scientifiques. Il s'agit de mettre en œuvre des dispositifs de dépôt et de diffusion qui garantissent une forme de libre accès aux publications scientifiques pour contrebalancer le poids pris par les éditeurs et les fournisseurs d'informations scientifiques qui développent des monopôles de diffusion sur

des contenus souvent issus de la recherche publique proposés en accès aux institutions productrices sous couvert d'une politique tarifaire souvent agressive. Ce mouvement qui vise à développer un modèle alternatif et complémentaire de diffusion à l'édition commerciale a pris une place croissante dans les politiques publiques :

- au niveau européen dans le cadre de l'initiative de promotion OpenAIRE comme dans les préconisations des appels à projets scientifiques du programme Horizon 2020

- au niveau national par le portage des initiatives par le 4<sup>ème</sup> segment de la Bibliothèque scientifique numérique et la convention passée par le Ministère de l'ESR autour de la montée en charge de l'archive ouverte HAL comme pivot de la politique nationale d'ouverture des données manifestée par la mise en place de la licence Etalab

- au niveau de notre université, l'accès ouvert s'intègre parfaitement à l'axe 4 de la politique scientifique d'établissement « Humanités classiques, humanités digitales ».

De nombreuses universités sont passées à « l'accès ouvert des archives » ce qui se traduit notamment par une capitalisation du patrimoine scientifique des établissements et un accès plus large aux publications en France mais aussi à l'étranger.

Parmi les objectifs de l'opération, figurent ceux :

- de contribuer à constituer le patrimoine écrit scientifique et lutter contre le danger de privatisation du savoir et la hausse déraisonnable des coûts de l'information.
- de garantir la visibilité dans les outils de recherche sur le web
- de disposer d'un service d'aide à la gestion des publications avec le souci de minimiser la charge de travail des auteurs
- de proposer l'inscription de cet axe dans le prochain contrat quinquennal

Cela passera tout d'abord par une première étape qui comprendra une étude des pratiques de production des chercheurs, une analyse des circuits éditoriaux, de la pérennité et de la visibilité de l'accès aux productions, une synthèse des usages de documents scientifiques, une identification des coûts de production/acquisition au niveau de l'établissement. Ensuite, il faudra réunir les conditions de mise en œuvre par la recherche de partenaires, la mise en place de modèle de réalisation, la définition de spécifications fonctionnelles et techniques et la proposition d'un calendrier. Tout cela sera un pas de plus vers l'adoption d'un système de gestion électronique de documents à l'échelle de l'établissement.

M. BRUN demande des précisions sur la nature des publications concernées et si l'objectif est d'intégrer également les données de la recherche.

M. MIURA répond que la définition d'un périmètre documentaire fait partie intégrante du projet et que la priorité doit se porter dans un premier temps sur l'archivage des publications scientifiques.

M. BRUN demande si le projet archives ouvertes sera une plateforme de gestion de dépôt d'archives et de collections numérisées.

M. MIURA répond qu'il y a une relation à trouver entre équipes de recherche et personnel des bibliothèques. Il faudra aussi dissocier la production de la stratégie de diffusion. Il n'y a donc pas d'infrastructure prédéterminée. Tout doit être conçu en fonction des besoins et de l'existant des différentes équipes de recherche.

Mme MARIUS-GNANOU pose la question de l'éditeur ELSEVIER

M. MIURA répond que cet éditeur a une position hégémonique dans beaucoup de sciences dures. En ce moment, la France prend des licences au niveau national et a négocié avec Elsevier, mais l'accès ne peut se faire que par des outils propres à Elsevier et on paie un droit d'accès.

Mme MARIUS-GNANOU s'interroge sur l'utilité d'un questionnaire.

M. MIURA répond que cela permet un regard sur les pratiques

M. PERNOT pense qu'il faudrait inclure les doctorants dans l'enquête.

M. MIURA répond que c'est un point à débattre qui relève de la politique de l'université.

Mme GOMEZ-VIDAL demande quel est le lien avec les Presses Universitaires de Bordeaux.

M. MIURA répond qu'il ne s'agit pas de la même chose. On pourrait se mettre d'accord avec les PUB pour intégrer les archives. Il faut tenir compte des contrats avec les éditeurs et notamment pour les articles.

M. Le BLANC estime qu'il y a une part à trouver entre les AO et les structures de publication dans lesquelles nous sommes aussi engagés.

Mme DUCOURNEAU rappelle que la mise en page, l'impression et la mise en ligne ont un coût pour l'éditeur. Elle signale aussi que pour les revues des PUB, les articles sont libres de publication au bout de trois ans.

### **III-Approbation les Procès-verbaux du 6 mars, du 27 mars et du 3 avril 2014**

M. LASTECOUCERES signale que son nom ne figure pas dans la liste des présents sur deux des procès-verbaux.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants :	25
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	25

**La Commission de la Recherche adopte les procès-verbaux du 6 mars, du 27 mars et du 3 avril 2014.**

### **IV-Election du représentant des usagers au bureau de la commission de la recherche**

Mme BOURMAUD rappelle que suite à la démission de Monsieur Timothée DUVERGER, il faut élire un représentant des usagers au bureau de la commission de la recherche.

Madame Charlotte BLANC, doctorante en 2eme année MICA sous la direction de M. Alain Kiyindou et représentante de l'UNEF, s'est portée candidate à ce poste.  
M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 25  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 25

**La Commission de la Recherche valide la candidature de Mme Charlotte BLANC comme représentante des usagers au bureau de la Commission de la Recherche.**

#### **V- Demande de soutien à un colloque.**

M. PERNOT présente une demande de soutien à la Région Aquitaine pour le colloque « Le futur en grec et son histoire » organisé par M. Frédéric LAMBERT.

Il propose de passer au vote :

Votants : 25  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 25

**La Commission de la Recherche approuve la demande de soutien à la Région Aquitaine pour le colloque « Le futur en grec et son histoire » de M. Frédéric LAMBERT.**

#### **VI- Demande de dérogation pour un jury de thèse.**

M. PERNOT présente la demande de M. Bernard CALAS concernant le jury de thèse de M. Jacques KANGA : M. CALAS souhaite que M. Emile BROU KOFFI, maître de conférences en Géographie à l'université de BOUAKE en COTE D'IVOIRE, puisse être rapporteur de la thèse. M. KOFFI n'est pas titulaire d'une HDR, mais d'une thèse et il encadre des doctorants dans son pays. Il revient à la Commission de la Recherche de valider le choix de ce rapporteur. M. PERNOT précise que pour les pays étrangers qui ne délivrent pas d'HDR, l'encadrement des thèses est effectué par des titulaires du doctorat.

Mme MARIUS signale le cas de collègues Africains qui sont venu passer leur HDR à ADESS.

M. BRUN demande combien il y a de personnes dans le jury.

M. PERNOT précise qu'il sera composé de 4 personnes.

Il propose de passer au vote :

Votants : 22  
Abstention : 9  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 4

La Commission de la Recherche donne son accord pour que M. Emile BROU KOFFI, maître de conférences en Géographie à l'université de BOUAKE en COTE D'IVOIRE, puisse être rapporteur de la thèse de M. Jacques KANGA.

### VIII-Questions diverses

M. PERNOT a été sollicité pour que deux membres de la commission de la recherche participent au comité de pilotage des PUB. M. Figeac et Mme Binet ont accepté de remplir ces fonctions.

M. BRUN souhaite soumettre au vote de la commission recherche une motion demandant le report de l'application de la loi ESR concernant la mise en place des COMUE. Il s'élève contre le seul vote du CA de la COMUE pour décider des responsabilités transférées, qu'il qualifie de fusion déguisée alors qu'UBM s'était prononcée contre et la volonté d'opacité de la part de la Présidence de l'université sur ce dossier, notamment l'absence de communication autour du dépôt de projet des statuts sur l'ENTP. Il donne lecture de la motion.

*Conformément à la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, le PRES "Université de Bordeaux" a été transformé de façon automatique en COMUE (Communauté d'Universités d'Établissements d'Aquitaine). Dans un délai d'un an, les CA des universités et des établissements membres devaient théoriquement adopter les futurs statuts de la COMUE.*

*La CR de l'Université Bordeaux Montaigne, attire l'attention du ministère sur l'impossibilité de construire, dans le calendrier imparti, des projets associant véritablement la communauté universitaire, sur la base d'objectifs pédagogiques et scientifiques élaborés collégalement et démocratiquement.*

*En outre, la loi du 22 juillet 2013 (article L718-8) dispose que, une fois les statuts de la COMUE votés, toute nouvelle modification ne nécessitera plus la ratification par les établissements mais simplement la délibération par le CA de la COMUE, après un avis favorable du conseil des membres rendu à la majorité des 2/3. Les questions des compétences déléguées, des modalités d'élection des conseils de la COMUE, de leur composition, revêtent dans ce cadre une importance primordiale qui ne peut être tranchée à la va-vite.*

*Par ailleurs, il n'est pas cohérent de mettre en place dès maintenant des COMUE aux contours définis alors que la future réforme territoriale relative à la fusion des régions ne permet pas de visibilité sur leur devenir. Or, ces deux processus de structuration ne sont évidemment pas indépendants l'un de l'autre.*

*Compte-tenu de ces différents éléments, et conformément au vote du CNESER du 19 mai dernier, la CR de l'université Bordeaux Montaigne demande au gouvernement un moratoire d'un an pour l'adoption de ces nouvelles modalités de coopération entre les établissements concernés.*

Mme CAILLOT répond qu'il y a eu une réunion sur le sujet le 9 avril, qu'il y aura une réunion d'information le 4 juin.

M. LE BLANC proteste contre l'ouverture d'un débat qui n'était pas prévu à l'ordre du jour.

M. BRUN estime que le blackout institutionnel voulu représente une marche forcée vers la COMUE et il trouve cette procédure incohérente avec le fait que les personnels se soient déjà prononcés contre la fusion.

M. LASTECOUCERES réclame un débat devant le CAC avant le vote.

M. PERNOT signale qu'il y aura une réunion du CAC le mardi 3 juin et suggère de transférer cette proposition de débat et de vote à cette date. Il propose que M. Brun adresse un courrier au président de l'université en ce sens.

Mme CAILLOT précise que les statuts de la communauté seront présentés au CAC.

Mme GOMEZ-VIDAL souhaite que l'on ne prenne pas de décision à l'aveuglette.

M. RIGOLLET demande une mise à plat des prises de position de l'établissement.

M. LE BLANC estime qu'il faut un espace de discussion général et ne pas se baser uniquement sur la proposition d'un syndicat.

M. RIGOLLET précise que la demande est portée par l'ensemble des syndicats.

M. FIGEAC souligne que le CAC est l'instance la mieux adaptée à ce type de débat.

Mme BEGHAIN fait remarquer que cette réunion sera redondante avec la réunion d'information.

M. PERNOT conclut en donnant les dates des prochaines Commissions de la Recherche : vendredi 13 juin et jeudi 10 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.

Le Président, Jean-Paul Jourdan



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure throughout its lifecycle.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of a data-driven approach in decision-making and the need for continuous monitoring and improvement of data management practices.